

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS ont des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. a Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement, Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS.

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 20 Février 1872.

Le premier journal du monde, le Times, toujours si bien informé des événements politiques qui se produisent ou vont se produire, contient l'appréciation suivante au sujet de la France :

« De toutes manières, la situation est telle qu'un changement prochain est inévitable. »

Ce changement dont parle le Times est préparé par tous les partis.

L'impérialisme s'agite, et l'on assure qu'il gagne beaucoup de terrain à Paris.

Les diverses nuances du parti républicain travaillent à se grouper en un seul faisceau pour l'affirmation de la forme républicaine. En même temps, les chefs de la gauche modérée et de l'extrême gauche cherchent des adhérents parmi les membres de cette fraction modérée de la Chambre qui se nomme le centre gauche, et qui comprend un grand nombre d'esprits hésitants entre la république et la monarchie, mais animés d'opinions nettement conservatrices.

De leur côté, les membres légitimistes de la droite et les membres orléanistes du centre droit, dont l'accord constituerait une majorité de 400 voix environ, viennent de se livrer à de graves et profondes délibérations sur le gouvernement futur de la France. Eux aussi cherchent des adhérents dans les rangs du centre gauche afin de grossir cette majorité de 400 voix, dont ils pourraient disposer, à un moment donné, si rien ne venait compromettre le rapprochement qui s'opère.

L'initiative de ce mouvement conciliateur entre la droite et le centre droit a été prise par les légitimistes modérés, qui ont rédigé une déclaration en faveur de la monarchie traditionnelle, constitutionnelle, égalitaire et parlementaire, sous la condition expresse du consentement de la nation.

Cette déclaration qui ne tardera pas à être publiée, a amené de la part du centre droit une autre déclaration qui repose sur les mêmes principes, sauf qu'elle maintient le drapeau tricolore que la droite modérée veut également maintenir malgré l'opposition de cinquante ou soixante légitimistes trop exaltés et trop personnels.

Il est probable que la semaine ne s'écoulera pas sans que ces deux déclarations soient mises sous les yeux du public, mais elles ne porteront pas les signatures de tous ceux qui les acceptent pour règle de conduite et pour objectif politique dans un délai rapproché.

Les citations suivantes du Journal de Paris, organe direct des princes d'Orléans, et du Journal des Débats, qui représentent, dans une sphère plus haute, les mêmes idées, montreront à quel degré d'apaisement et de concorde sont arrivés les partisans, si longtemps divisés, de la monarchie.

On lit dans le Journal de Paris du 17 :

Quatre-vingts membres environ de la droite, parmi lesquels nous citerons MM. Arthur de Cumont, de Meaux, Baragnon, Depeyre viennent de se mettre d'accord sur un manifeste politique.

C'est ce manifeste qu'on appelle à tort le Manifeste Moulin et que nous appelons, nous, d'un terme plus exact et plus simple, le Manifeste des 80.

Le document dont il s'agit n'a pas encore été livré à la publicité. Mais il est dès à présent connu dans ses points fondamentaux. Les auteurs et les signataires du Manifeste des 80 veulent la monarchie héréditaire et traditionnelle, mais en même temps constitutionnelle et parlementaire.

En d'autres termes, ils veulent replacer sur le trône la maison de France; mais ils veulent aussi qu'elle accepte les conditions qui sont celles des gouvernements modernes. C'est simple, c'est clair, c'est net.

Voilà le but. Sur les moyens, le Manifeste des 80 n'est pas moins explicite. Ses auteurs et ses signataires reconnaissent le droit de la nation à choisir son gouvernement. Ils n'attendent le triomphe de leurs idées que de la discussion et du vote. Ils ne font appel qu'au pays, représenté par ses mandataires librement élus.

Du drapeau blanc, pas un mot. Le silence ici a une signification sur laquelle il est inutile d'insister.

Enfin, le Manifeste des 80 reconnaît formellement l'égalité civile et politique.

On le voit, c'est tout un système qui peut se résumer en deux mots : réconciliation de la monarchie traditionnelle avec la société moderne, du droit héréditaire avec le droit national.

Nous n'hésitons pas à le dire, parce que c'est la vérité : les signataires du Manifeste des 80 viennent de faire un pas considérable. Ils sont venus se placer sur un terrain parfaitement acceptable pour nous.

La question maintenant est de savoir s'ils seront suivis sur ce terrain par la droite tout entière, s'ils y seront rejoints surtout par le comte de Chambord.

Nous n'avons pas qualité pour donner des conseils à l'auguste chef de la maison de France. C'est à ses amis qu'il appartient de lui faire entendre la voix de leur expérience et de leur dévouement.

Mais, évidemment, si M. le comte de Chambord, sacrifiant, par un grand effort de patriotisme, quelques idées, respectables sans doute, mais trop absolues, acceptait, dans ses points fondamentaux, le manifeste des 80, il ne pourrait plus y avoir en France, à dater de ce moment, qu'un seul parti monarchique.

Quant à nous, notre devoir est tout tracé. Nous l'avons toujours dit et nous le répétons : nous ne représentons pas des prétentions dynastiques; nous représentons des principes politiques. Ces principes sont les suivants : l'égalité civile, la liberté politique et religieuse, le gouvernement constitutionnel.

Ces principes, nous les retrouvons, en ce qu'ils ont d'essentiel, dans le manifeste des 80. Si ce manifeste devient la règle de conduite de ceux qui l'ont adopté et signé, rien désormais ne nous empêche de marcher avec eux : tout, au contraire, nous y engage.

Nous pouvons encore être séparés d'eux par des questions qui ont leur gravité, mais qui ne sont pas fondamentales. Ce n'est pas le moment de discuter sur ces questions; ce n'est pas le moment de chercher ce qui nous divise; c'est le moment, au contraire, de chercher ce qui peut nous unir.

On lit dans le journal des Débats du 18 :

En écartant de la majorité les éléments de discorde

présents ou futurs, en déclarant en même temps sa soumission entière à la volonté nationale, en indiquant qu'elle jugeait cependant la forme monarchique constitutionnelle et parlementaire comme étant (sauf preuve du contraire) la mieux adaptée aux goûts et aux vœux du pays, la partie conservatrice de la Chambre s'est bornée à préparer un moyen de chercher et de trouver légalement et pacifiquement quel est l'avenir vers lequel la France veut marcher.

On assurait ce soir que M. le comte de Chambord avait laissé aux membres de l'extrême droite la faculté de se rattacher au programme de la droite modérée, s'ils croyaient que cela fût convenable. M. le comte de Chambord considérait ce programme comme un acte tout parlementaire destiné à avoir ses effets dans l'intérieur de la Chambre, et qu'il ne voulait, quant à lui, ni encourager, ni empêcher.

Dans cet état de choses, l'union des opinions monarchiques paraît avoir fait un pas de plus, puisque le Manifeste du prince, qui était devenu un sujet de séparation, s'efface pour laisser subsister les affinités qui depuis longtemps liaient entre eux les divers éléments de l'opinion monarchique.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Pendant que les Français de tous les partis répondaient avec la plus noble abnégation à l'appel qui leur était adressé, les républicains qui les envoyaient au combat, sans même les pourvoir des choses les plus indispensables, s'attribuaient de gros traitements, vivaient dans l'abondance et travaillaient avec ardeur à désorganiser les services publics pour empêcher le pays d'échapper jamais à leur domination.

On nous parle de sacrifices; les légitimistes en ont fait qu'il est impossible de contester. Mais quels sacrifices ont donc fait les hommes du 4 septembre? Quels dangers a courus M. Gambetta? Sur quels champs de bataille a-t-il risqué sa vie? Quelle portion de leur fortune M. Laurier, M. Glais-Bizoin ou M. Crémieux ont-ils abandonnée pour le salut de la France?

Même après Sedan, il était encore possible de lutter contre l'invasion et, sinon de remporter la victoire et de chasser l'étranger, du moins d'obtenir des conditions de paix moins désastreuses que celles qu'il nous a fallu subir. L'usurpation du 4 septembre, l'ineptie du nouveau pouvoir et en particulier de M. Gambetta, le parti pris par les membres de ce gouvernement dit de la défense nationale de faire passer les intérêts de coterie avant les questions de salut public, voilà les causes malheureusement incontestables de nos revers.

Patrie.

La nomination de M. de Goulard au ministère du commerce a beaucoup occupé la presse allemande durant ces derniers jours. On ne saurait en être surpris quand on suit avec quelque attention la marche des affaires à Berlin. Toute la politique extérieure du nouvel empire en ce moment, se résume dans la question de savoir si la France est pour longtemps encore destinée à être privée de toute sympathie, de tout appui au dehors. C'est là un point si important aux yeux des publicistes inspirés par M. le prince de Bismark, que le concours infiniment utile qu'ils trouvent en France même dans le parti révolutionnaire, ne leur paraît pas suffisant. Ils restent défilants, inquiets de l'avenir : de là leurs sourdes colères, leurs ironies et leurs invectives s'abattant toujours de

préférence sur les conservateurs les cléricaux et les ultramontains, qu'ils peignent tantôt préparant une croisade sous drapeau blanc du comte de Chambord, tantôt ourdissant des intrigues dans le camp bonapartiste.

Il est, au boulevard des Capucines, un spectacle auquel vient assister chaque soir un nombre modeste d'auditeurs, les orateurs sont connus.

Parmi eux, on remarque le citoyen Claretie, ami du 4 septembre, et l'un de ceux qui ont fait métier de publier et de vendre à l'éditeur des papiers qui ne lui appartiennent pas; le citoyen Amigues, qui autrefois ne dédaignait pas l'empire, mais qui, depuis, est devenu l'ami de Rossel; le citoyen Lermia, ex-secrétaire de commissariat de police sous l'Empire, plus tard républicain zélé, très assidu aux clubs de 1870, fruit sec du 4 septembre, ex-commandant de quelque bataillon de Belleville.

Ces faiseurs de politique démagogique et leurs amis, pour se consoler de la suppression des clubs, ont ouvert là une série de conférences où le passant peut entendre les plus étranges récits et les plus bizarres doctrines. Un groupe d'amis se tient à son poste pour soutenir le parole. Le reste de l'auditoire est composé de désœuvrés, auxquels on donne un billet de faveur (et quelle faveur!) d'étrangers et de provinciaux, qui sont entrés dans l'intention innocente de « voir ce que c'est. »

On peut juger de l'étonnement de ce public qui est venu là sans préméditation, lorsqu'il lui arrive d'entendre un discours comme le dernier que le citoyen Lermia a infligé à son auditoire.

Ce Républicain, qui, malgré tous ses efforts, n'a pas réussi au 4 septembre, et qui a été prudent sous la Commune, a fait subir aux gens qui l'écoutaient les louanges du 4 septembre, une histoire vraiment fabuleuse du siège, et par dessus tout un éloge raisonné de la Commune.

L'indignation de l'auditoire a plusieurs fois interrompu cette incroyable harangue; le citoyen Lermia a bravé ces démonstrations et a poursuivi jusqu'au bout sa réhabilitation des communaux.

Nous avons voulu prendre acte de ce fait que, sous les yeux du gouvernement ou ouvre, dans Paris, en plein boulevard, une tribune pour l'enseignement des procédés révolutionnaires, qu'on y professe la démagogie classique et l'apologie de la Commune.

A certains moments, les auditeurs peuvent éprouver l'illusion peu agréable de croire qu'ils assistent à un cours sur les pontons.

Ordre

Un journal, répète pour la centième fois la phrase suivante :

« Personne ne peut sérieusement soutenir que la France voulait la guerre et que Napoléon III a été entraîné par le sentiment national. »

Quel est le cabinet qui a déclaré la guerre? C'est le cabinet du 2 janvier présidé par M. Emile Ollivier, cabinet appuyé par le centre gauche, cabinet dont M. Thiers disait : « MES OPINIONS SONT ASSISES SUR CES BANCS. »

Quel a été dans la séance du 15 juillet le vote sur la guerre?

POUR LA GUERRE, 247 voix. CONTRE LA GUERRE, 10

Parmi les députés qui ont voté pour la guerre, citons MM. Gambetta, Simon, Ferry, Pi-

card, Dorian, Magnin, de Kératy, Rampont, Steenackers, Barthélemy Saint-Hilaire, chef du cabinet de M. Thiers, Larrieu, Lecesne, Bethmont, Carré-Kérissouet, Javal, de Jouvencel, Guyot-Montpayroux et Wilson, c'est-à-dire à peu près toute la gauche.

Journal des Débats

Si, comme nous le croyons, la peur des radicaux et la crainte de ne point trouver dans le gouvernement de M. Thiers un rempart assez solide contre les assauts des démagogues sont les deux principaux agents du bonapartisme, qui nous empêche de supprimer l'effet en supprimant la cause? C'est aujourd'hui le devoir strict du gouvernement de dire tout haut ce qu'il veut, où il va et de mettre par une politique plus arrêtée, un terme à l'inquiétude des esprits et un frein aux espérances des impérialistes. Si M. Thiers peut, d'accord avec l'Assemblée Nationale, garantir au pays son lendemain, qu'il le fasse; si, par hasard, il ne le peut pas, qu'il le dise, et le pays avisera.

INFORMATIONS

Sur différents points de Paris ou des environs, les troupes continuent à recevoir, sans aucune provocation de leur part, des outrages et des insultes. Ces attentats deviennent de plus en plus nombreux. C'est ainsi que le 11^e de ligne, en garnison à St-Denis, a été, soit pendant les manœuvres auxquelles il se livrait, soit en promenade, grossièrement insulté par la population, et surtout par des femmes de Saint-Ouen.

Un travail sur la mortalité à Paris en 1871 constate que le nombre des inhumations a dépassé cent mille; en sorte que la mortalité a plus que doublé par suite des événements du siège et de la Commune. Les naissances ont diminué de moitié.

Le chiffre de la population ne paraît pas devoir excéder aujourd'hui 1,825,000 habitants, ce qui le fait rétrograder au nombre officiellement recensé en 1866.

Le gouvernement vient de saisir de grandes quantités de poudre expédiées en France, en contrebande et simultanément par les frontières de Suisse, d'Espagne, de Belgique et d'Italie.

Ce n'est pas avant les premiers jours de mars au plus tôt que l'on doit s'attendre à voir paraître le projet de loi sur le recrutement.

Les nouvelles d'Espagne sont mauvaises pour Don Amédée. Chaque jour la royauté que les Serrano, et autres ont improvisée rencontre des difficultés nouvelles. On parle de dissentiments survenus dans le ministère.

Le Mémoire anglais relatif à la question de l'Alabama vient d'être communiqué au Parlement. Ce document commence par un exposé des événements qui ont accompagné et suivi le début de la guerre civile en Amérique, et des mesures prises par la grande-Bretagne et par les autres puissances maritimes en vue de l'observation des lois de neutralité. Si l'on compare cette apologie complète de la conduite du gouvernement anglais avec l'acte d'accusation non moins complet dressé par le cabinet de Washington, on n'aura pas lieu de s'étonner qu'avec une telle divergence de vues et d'opinions, en dehors même de l'ambiguïté du traité de Washington, l'arrangement définitif que la commission arbitrale de Genève avait mission de préparer éprouve des difficultés sérieuses et presque insurmontables. En ce moment, la principale de ces difficultés, celle qui fait avorter l'œuvre entreprise par les arbitres, c'est l'opposition absolue des deux parties intéressées dans la manière de comprendre la convention du 8 mai 1871. Mais ce malentendu, si grave, si complet qu'il soit, peut disparaître.

Une dépêche de Rome confirme le bruit qui s'était répandu depuis quelques jours de la dénonciation, par la cour de Rome, du concordat en ce qui concerne l'Alsace et la Lorraine. Cette dénonciation est la conséquence du changement que le traité de Francfort a apporté dans la

nationalité de ces deux provinces.

On croit que M. Rouher prendra la parole dans la discussion sur la pétition des catholiques relativement aux rapports diplomatiques entre la France et l'Italie. On attribue à M. Rouher l'intention de défendre le traité du 15 septembre, qui est un peu à veau-l'eau à l'heure présente.

M. Conti, député de la Corse, chef du cabinet de l'Empereur depuis 1864 jusqu'à la révolution du 4 septembre, racontait peu de jours avant sa mort, l'histoire suivante :

« J'étais, dit-il, à Chislehurst, dans le cabinet de l'Empereur, le jour où l'on reçut le manifeste du comte de Chambord. Nous causions, lorsque l'impératrice parut tenant à la main le manifeste. Elle s'adressa à l'Empereur et lui dit : « Avez-vous lu le manifeste du comte Chambord? Voilà un homme, s'écria-t-elle : c'est mon roi ! » L'empereur lui répondit simplement : Je l'ai lu. »

Le général comte de Palikao a écrit la lettre suivante à M. Gambetta :

« Monsieur le directeur,

« Je lis dans le journal la *Republique française* une lettre de M. Gambetta qui, sous une forme peu polie, conteste sa présence chez moi à l'occasion d'une scène qui aurait eu lieu entre deux ou trois députés et M. le général Susane.

« Au milieu des préoccupations de toute nature dont j'étais alors accablé, j'ai pu confondre M. Gambetta avec l'un de ses collègues de l'extrême gauche.

« M. le général Susane se rappellera sans doute le nom de ces députés; mais si je me suis trompé sur la cause de la présence de M. Gambetta dans mon cabinet, il me la rappelle trop bien pour que ma mémoire ne redevenue pas plus fidèle.

« Des assassins avaient été condamnés à mort, et M. Gambetta vint pour me demander que l'exécution n'eût pas lieu.

« Je trouvais étrange l'intervention de députés en faveur d'hommes coupables d'un crime de droit commun, et je répondis que si cela dépendait de moi, je ferais exécuter les coupables immédiatement.

Il me semble que le motif que j'attribuais à la démarche de M. Gambetta était plus honorable que le motif réel de sa visite.

« Veuillez agréer, etc.

« Général comte de PALIKAO. »

Il faut dénoncer une grande iniquité qui est en voie de s'accomplir à Genève. Les Sœurs de charité sont établies dans cette ville depuis 1811; les Frères des écoles chrétiennes depuis 1834. Aucun des gouvernements qui se sont succédés depuis n'a inquiété ces institutions. Nul grief n'est articulé contre elles. Elles sont aujourd'hui ce qu'elles étaient en 1811 et en 1834. L'article de la Constitution qu'on leur oppose existe depuis 1815; jamais on ne l'a interprété contre les maisons religieuses. Et voici que tout à coup, sans même un prétexte, on déclare qu'elles ne seront désormais souffertes que sous le bon plaisir du gouvernement; à défaut de quoi, les membres de ces corporations seront passibles de 500 à 5,000 francs d'amende, et ceux qui leur auront accordé l'usage de leur immeuble, d'une amende de 500 à 10,000 francs. Voilà!

On nous assure qu'à l'une des dernières réceptions officielles, à Bruxelles, le roi Léopold aurait eu un entretien assez remarqué avec notre ministre plénipotentiaire. La conversation aurait porté principalement sur la nouvelle politique adoptée, en matière de traités de commerce, par notre gouvernement et sanctionnée par l'Assemblée. Le roi des Belges n'aurait pas caché à M. Ernest Picard l'impression fâcheuse produite en Belgique par l'adoption de cette politique.

(Journal de Paris)

Le *Gaulois* publie une lettre humoristique dont nous reproduisons les principaux passages :

Au citoyen T..., capitaine commandant au... bataillon de la garde nationale fédérée, ci-devant concierge rue R..., n°...

Citoyen T...

Malgré la répugnance très vive que vous m'inspirez, je n'ai pas cru devoir refuser à vos prières

de vous procurer le moyen de gagner votre vie. Autant vous me semblez insupportable, autant votre femme et vos deux petits enfants me semblent intéressants. Vous les avez tant fait pâtir que c'est pour eux et non pour vous que je me suis mis en peine.

Outre que, dans l'état où sont les affaires, on ne trouve pas aujourd'hui beaucoup d'emplois vacants, reconnaissez, avec moi, que vous êtes d'un placement difficile. Autrefois, quand vous n'étiez pas pris, vous tiriez assez bien le cordon; comme capitaine commandant de ce que vous commandiez, je crois bien que vous n'étiez point sans mérite. Mais en dehors de cela, m'est avis, entre nous, que vous n'êtes propre à rien.

J'ai pensé à vous faire entrer chez un agent de change comme garçon de bureau; mais j'ai songé que dans le bureau se trouvait la caisse, et je me suis rappelé que vous étiez partageux. Il y avait une place dans le magasin du Petit-Saint-Thomas; mais vous êtes de votre personne trop disgracieux pour faire un chef de rayon. D'ailleurs, j'ai pensé que l'enseigne de cet établissement pourrait blesser vos convictions philosophiques. Dans les journaux que je connais, je n'en ai pas trouvé un seul dont la couleur politique vous permit d'y accepter une place de porteur; avec ceux qui auraient pu vous convenir, je suis sans relation.

J'ai pensé à vous faire entrer comme surveillant chez un maître de pension de la rue de la Tour-d'Auvergne où il faut exercer les enfant à hurler de grand matin de façon à réveiller tous les gens du voisinage; mais on m'a répondu que pour cette besogne il fallait être bachelier et vous savez à peine signer votre nom.

Je n'ai pas été plus heureux avec M. Ducoux, par qui j'ai voulu vous faire admettre dans les Petites-Voitures. Il n'y avait là qu'une place d'inspecteur. Mais la première question que l'on m'a faite lorsque je vous ai présenté a été celle-ci : « Quel grade avait-il sous la Commune? » Comme je balbutiais, ne sachant trop ce que je devais répondre, on m'a fait observer que si vous n'aviez pas été au moins général, on ne pourrait vous prendre. La plupart des cochers de cette administration ayant été colonels ou commandants, on ne pouvait les faire inspecter par quelqu'un d'un grade inférieur. J'ai vu là un principe de discipline, et n'ai point insisté pour que vous prissiez du service chez M. Ducoux.

J'étais sur le point de me décourager; mais, pour la raison que je vous exprimais plus haut et qui touche à la position de votre famille, j'ai continué à m'occuper de vous. J'ai poussé le zèle jusqu'à vouloir vous faire admettre comme figurant à l'Odéon; je voulais profiter du moment où M. Victor Hugo y fait représenter *Ruy-Blas* et ne veut que des gens très épiques. Il paraît que ce grand citoyen a tout ce qu'il lui faut. Ici, j'ai peut-être manqué de diligence.

C'est alors que j'ai pensé que ce qui vous conviendrait le mieux ce serait d'entrer dans la police secrète. Il vous faut un métier de finant; vous ferez un excellent mouchard. Je savais par oui-dire que M. Léon Renault employait beaucoup de gens à filer les bonapartistes; je lui ai fait faire des ouvertures à votre sujet, et j'ai la satisfaction de vous dire que j'ai enfin réussi.

On sait que M. Emile Ollivier a refusé de venir, comme ses anciens collègues, donner des explications devant la commission d'enquête sur le 4 septembre.

On nous assure que, dans sa lettre, il fonde son refus sur ce motif que, comme ministre, il ne peut être appelé à rendre compte de sa conduite que devant le Sénat.

En effet, l'article 13 de la Constitution impériale était conçu dans les termes suivants :

« Art. 14. Les ministres ne dépendent que du chef de l'Etat. Ils ne sont responsables que chacun en ce qui le concerne, des actes du gouvernement. Il n'y a point de solidarité entre eux. Ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat. »

Si ce détail est exact, il faut en conclure que l'ancien chef de cabinet du 2 janvier reste fidèle, non-seulement au souvenir de l'Empire, mais au texte même de la Constitution impériale.

(Journal de Paris)

6^e Conseil de guerre de Versailles

MASSACRE DES DOMINICAINS

M. le président a prononcé un jugement qui condamne :

- 1^o A la peine de mort : Serizier, Boin dit Bobèche, Lucipia, Boudaille et Pascal;
- 2^o A la déportation dans une enceinte fortifiée : Quesnot, Girous, Rouillac et Grapin;
- 3^o A la déportation simple : Annat, Busquant, Buffo;
- 4^o A la peine de l'emprisonnement pendant

deux ans : Gambette.

La femme Buffo est acquittée.

Le conseil prononce ensuite sur le sort des trois accusés contumax, Léo Meillet, Staller et Moreau et les condamne tous trois par défaut à la peine de mort.

Les accusés ont entendu la lecture de leur sentence avec des attitudes différentes.

Serizier, le farouche colonel, était fort affaissé, Boin pleurait, Boudaille, au contraire, montrait un cynisme que ne faisait pas présager sa tenue aux débats.

Lucipia est resté impassible, encore bien que le réquisitoire du commissaire du gouvernement ne lui fit pas présager ce résultat.

3^e Conseil de Guerre

Audience du 16 février.

Affaire de l'incendie des Tuileries.

Etienne Boudin, menuisier, ex-caporal au 2^e régiment du génie, décoré de la médaille de Crimée, a reçu à son corps un certificat de bonne conduite. A son retour du service il reprit son état de menuisier et travailla en cette qualité dans les appartements de l'impératrice aux Tuileries. Il est marié, séparé de sa femme et il vit depuis plusieurs années avec une femme Gaudin.

Sous le gouvernement de la Défense nationale, il fut nommé lieutenant, puis capitaine au 2^e escadron, non monté, des cavaliers de la République. Il prétend qu'il se présenta le 14 avril au colonel Dardelle pour réclamer un arriéré de solde; mais ce dernier, gouverneur des Tuileries, lui offrit faute d'argent, le poste de capitaine adjudant du palais, qu'il s'empressa d'accepter. Son service consistait à assurer la police intérieure et à faire des rondes de jour et de nuit dans le palais, dont il avait toutes les clefs.

Le 10 avril, Jourde et Varlin vinrent enlever l'argenterie et les bijoux précieux déposés dans les combles du pavillon de Flore. Boudin, présent, a signé à l'inventaire. Il se revêtit du grand costume de la Jarretière appartenant à l'empereur et s'arma d'une croisée d'évêque; les membres de la Commune l'invitèrent à une tenue plus digue.

Le 10 mai, deux membres de la Commune, conduits par Boudin, firent démurir pendant la nuit la cave aux vins fins placée sous le théâtre, et on enleva sept voitures de vins. Un témoin, M^{me} veuve Lafranchi, a vu entrer chez l'accusé un panier de vin de 70 bouteilles environ, apporté par une voiture du service des Tuileries. La veuve Gaudin allait fréquemment voir Boudin au palais, et elle et sa sœur ont été vues tirant du linge très-fin, déjà en usage, et le démarquant, Boudin avait un cheval magnifique et une épée enrichie de pierreries. On a vu chez lui d'autres armes de luxe et un manteau de fourrures de grande valeur.

L'accusé nie l'exactitude de ces détails.

Le 22 mai, vers une heure, le pharmacien Kock fut arrêté à son domicile, rue de Richelieu, 44, pour s'être opposé à la construction des barricades, et livré au chef de légion Damarcy, qui le fit conduire aux Tuileries. Le cortège entra par le guichet de l'Echelle; un nommé Minot, ordonnance de Dardelle, s'avancant à cheval, tenant à la main un flacon d'acide dont la victime avait, parait-il, menacé les bourreaux et qui, plus tard, devait servir de pièce à conviction. Les gardes, presque tous jeunes, criaient : « A mort ! » Une demi-heure après, un homme en blouse, qu'on disait être un Versaillais, fut amené de la même manière. Vers la même heure, deux autres personnes furent encore arrêtées. Les victimes furent réunies dans la salle des Maréchaux, et Kock dit à un témoin qu'on l'envoyait au Comité de salut public.

Vers cinq heures, les prisonniers furent conduits à l'Hôtel-de-Ville par une escorte de 50 hommes commandés par Boudin. Une demi-heure après, la troupe revint commandée par un homme à cheval. Boudin marchait derrière lui d'un air triomphant. Ils se dirigèrent vers le pavillon de l'Horloge et les victimes furent acculées contre la mur sous les fenêtres de l'ancien appartement de M. de Laferrière. Les fédérés poussaient des cris de mort. Des francs-maçons revêtus de leur écharpe cherchèrent à s'interposer; les victimes criaient : « Grâce ! grâce ! » et Boudin agitant son sabre en répondant : « Pas de grâce ! » Un de ces malheureux s'accrochait à l'habit de Boudin en implorant sa pitié : il lui frappa sur les mains en disant : « A bas les pattes ! » Enfin Boudin disposa les assassins sur un rang en demi-cercle et commanda : « Joue !

Le feu dura près de vingt secondes. L'élève et un homme tombèrent. Kock fit quelques pas, mais on rechargea les fusils et ils tombèrent tous quatre. On s'acharna sur les corps, qui furent criblés de coups de feu tirés à bout portant. Une partie des fédérés se retira pleine d'horreur.

Bergeret, Dardelle, Urbain étaient au balcon du Pavillon. Un discours fut prononcé; il se terminait par ces mots: «Périssent comme ceux-ci nos ennemis de Versailles et vive la Commune!» Un témoin dit que c'est Urbain qui prononça ce discours.

A ces charges accablantes le prévenu oppose les dénégations les plus absolues. Mais les témoins n'hésitent point dans leurs affirmations. Le 22, au matin, Boudin, en teau, le fusil en bandoulière, distribuait des cartouches aux fédérés et, leur indiquant la barricade de la Terrasse: «Mes amis, disait-il, je vais aller vous rejoindre.» Ce qu'il fit.

Le 23, le bataillon ne voulait plus rester aux Tuileries, qu'il appelait une souricière. Bergeret descendit dans la cour et dit: «Mes amis, lorsque je laisserai les Tuileries, elles seront en cendres!»

De grandes quantités de poudre et de barils furent déchargés sous le pavillon de l'Horloge. Boudin savait ce qui se passait dans les appartements. Armé d'un chassepot, il fut à la barricade de la rue Saint-Florentin et disait: «Je vais en démolir quelques-uns.» A son retour, il ajouta: «Mon temps a été bien employé.»

Enfin vers dix heures, il dit à quelqu'un: «Les Versaillais sont à Montmartre; nous sommes f...!» L'heure des incendies approchait. Le témoin Lacroix fut effrayé en voyant deux hommes acronpis dans les caves du pavillon Marsan et tenant des lumières à la main.

L'un de ces hommes était Boudin. Une heure plus tard, les flammes sortaient du théâtre. Les ordres sinistres de Bergeret étaient exécutés.

Bergeret fut l'auteur principal de ce crime; mais Boudin était certainement son complice, et, s'il n'a pas allumé l'incendie, il en partage la responsabilité.

M. le commandant Gaveau, commissaire du gouvernement, soutient énergiquement l'accusation.

M^e Lachaud présente la défense. Boudin est condamné à la peine de mort.

maintenant d'autres non moins précieux: — Concours annuels dans les écoles primaires de Paris, pour l'obtention des bourses aux écoles supérieures Turgot, Chaptal et Colbert, — année 1871, c'est-à-dire année toute privilégiée pour les écoles Mottu et Bonvalet, année toute remplie de tracasseries pour les frères; cependant, sur 856 bourses, les écoles chrétiennes en ont obtenu 711, les écoles laïques 145, et encore presque toutes dans les rangs inférieurs. »

Probablement le conseil municipal de Gourdon avait médité ces chiffres, lorsque poussé par son patriotisme, il a supprimé l'allocation pour les frères et voté leur remplacement par des institutions laïques. Plus cher et moins bien semble la devise généralement adoptée par ces intelligents administrateurs des fonds communaux, ces zélés propagateurs des lumières... et pourtant ces frères que nos démocrates poursuivent avec tant d'ensemble, sont-ils donc des enfants de comtes, de marquis, de ducs, ou de princes? Ne sont-ils pas sortis des rangs du peuple, de ce peuple dont ils élèvent les enfants avec tant de zèle et de dévouement?... Est-ce donc un si grand crime d'enseigner le Cathéchisme, et la patrie serait-elle en danger parce que notre jeunesse saura qu'il y a un Dieu qui récompense les bons et punit les méchants?...

Par un décret du président de la République, en date du 8 février, la clôture de l'exercice départemental de 1871 est prorogée au 30 avril 1872 pour le mandatement, et au 31 mai pour les paiements.

Par arrêté préfectoral, en date du 31 janvier 1872, le sieur Roujet a été nommé instituteur communal dans la commune de Fons.

La liste d'inscription pour le concours d'admission à l'Ecole polytechnique est ouverte à la préfecture (3^e division). Elle sera close le 15 mai prochain, terme de rigueur.

L'instruction ministérielle contenant les conditions d'admission et de programme des examens est déposée à la même division et dans les sous-préfectures où les candidats pourront en prendre connaissance.

Vers la fin de juillet, un avis inséré au Journal officiel fixera la date et indiquera en même temps les villes dans lesquelles auront lieu les compositions.

Nous apprenons avec plaisir qu'un décret du président de la République nomme substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Dragnignan, M. de Currière de Castelnau, ancien substitut du procureur impérial à Gourdon, révoqué par le gouvernement du 4 septembre.

Le 4^e conseil de guerre a condamné Blanqui à la déportation dans une enceinte fortifiée. Ce conspirateur habile et fanatique, vieux organisateur des bandes les plus criminelles, ramassées dans le personnel des bagnes, a été arrêté, on le sait, dans notre département.

Il songeait à quitter Bretenoux, dans le haut-quercy, où, paraît-il, il a quelques amis, quand on put réussir à mettre la main sur lui. Il fut conduit à Figeac; et, s'il faut en croire les détails très précis qui sont racontés, il aurait été l'objet de ménagements et d'égards, quasi-respectueux de la part de..., au moment d'entrer dans la prison de cette ville.

La Patrie donne une meilleure nouvelle que les autres journaux au sujet de la dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre. Elle dit que la question des tarifs paraît devoir se résoudre tout à fait à l'amiable entre Versailles et Londres.

Les agents de la police municipale de Cahors, ont surpris deux mendiants qu'ils ont conduits devant M. le commissaire de police qui les a mis en état d'arrestation. L'un d'eux a été condamné à l'audience correctionnelle du 17, à six jours de prison.

D'après la nouvelle convention postale conclue entre la France et l'Allemagne, le port des lettres simples échangées entre la France ou l'Algérie en Allemagne est ainsi fixé, savoir:

1^o A 0,40 c. pour les lettres affranchies en France et en Algérie, et à 3 groschen pour les lettres affranchies en Allemagne;

2^o A 0,60 c. pour les lettres non affranchies adressées en France et en Algérie, et à 5 groschen pour les lettres non affranchies adressées en Allemagne.

Par exception, lorsque la distance en ligne droite entre le bureau d'origine et le bureau de destination des lettres simples échangées entre la France et l'Allemagne ne dépassera pas 30 kilomètres, le port sera ainsi fixé:

1^o A 30 centimes pour les lettres affranchies en France et à 2 gros pour les lettres affranchies en Allemagne;

2^o A 40 centimes pour les lettres non affranchies en France et à 3 gros pour les lettres non affranchies en Allemagne.

La lettre simple doit peser 10 grammes. Le prix d'affranchissement des journaux, gazettes, a été fixé à 10 centimes par 50 grammes, ou fraction de 50 grammes en Allemagne.

On écrit de Bordeaux, le 16 février:

Les demandes ont été cette dernière semaine plus actives que la précédente, sans s'être pour cela bien multipliées, et bien que les vins de 1871 figurent en plus grande quantité dans les achats faits, les 1869 et 1870 ont donné lieu à quelques transactions ayant quelque importance, ce qui pour nous est un symptôme heureux pour la reprise désirée.

On écrit du département de l'Allier:

On a commencé à tailler la vigne laquelle a été bien éprouvée dans la nuit des 8 et 9 décembre particulièrement la blanche qui se trouve dans les mêmes conditions que l'an dernier, c'est-à-dire que les 8 dixièmes vont être perdus. Quant à la rouge on espère avoir plus de moitié bon dans les vieux plants, et près des 3/4 dans les jeunes.

MAIRIE DE CAHORS.

Cahors. — Marché du 17 Février 1872.

Blé. — En vente: 199 hectolitres. — Vendu: 134 hectolitres. — Prix moyen: 24 fr. 64 l'hectolitre.

Maïs. — En vente: 63 hectolitres. — Vendu: 40 hectolitres. — Prix moyen: 12 fr. 27 l'hectolitre.

Pour la chronique locale: A. Layroux.

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 18 février.

L'Assemblée est toujours en état de gestation constitutionnelle et il n'est guère plus aisé qu'hier de pronostiquer le résultat et la forme de l'accouchement. Voici en attendant, quelques faits:

Hier soir, le centre droit, après avoir entendu la lecture du programme de la droite, a discuté son propre programme qui avait été élaboré par une sous-commission. Ce programme, désigné par quelques-uns comme n'étant qu'une adhésion motivée au programme de la droite, présente, en effet, une foule de points, et des plus essentiels, communs avec ce dernier, et n'en diffère guère que par la physionomie. Le programme du centre droit affirme, comme celui de M. Ernoul, le principe de la monarchie constitutionnelle avec les libertés nécessaires; il insiste sur l'irresponsabilité du président de la République et sur la responsabilité effective du ministère; sa principale différence avec le programme de la droite consiste en ceci: qu'il accentue un peu plus le respect dû à la volonté nationale et paraît, par suite, pouvoir mieux s'adapter à l'essai de la forme républicaine. Je dois ajouter, comme ressortant des conversations particulières des membres de la droite et du centre droit, que le sentiment général parmi eux n'est nullement hostile à M. Thiers, et qu'on semble seulement vouloir se mettre en état de parer à toute éventualité.

L'extrême droite a tenu également hier soir, chez le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, une réunion dans laquelle il aurait été décidé, sans doute à la suite d'avisés d'Anvers, d'adhérer au manifeste de la droite. Les négociations continuent ce matin sur ce sujet, et l'on assure que l'adhésion de l'extrême droite n'est plus subordonnée qu'à des divergences très secondaires.

D'après ce qui se dit dans les cercles légitimistes, nous serions donc à la veille de voir l'entente s'effectuer entre la droite, l'extrême droite et le centre droit sur le terrain du programme Ernoul, et il faut avouer que l'article publié hier par le Journal de Paris article exprimant évidemment la pensée des princes

d'Orléans, n'est pas sans rendre cette prévision assez vraisemblable. Je dois noter néanmoins que cette éventualité rencontre encore beaucoup d'incrédules.

Le programme de la droite ne sera livré à la publicité que lorsqu'il aura réuni 200 signatures. Il n'est pas non plus question, pour le moment de publier celui du centre droit.

On dit que deux députés étaient partis hier pour Anvers, avec la mission de présenter le programme de la droite au comte de Chambord. On ajoute que, lorsque la décision de la réunion La Rochefoucauld fut connue, un courrier fut envoyé après eux pour les arrêter, et que leur voyage se trouve ainsi différé.

Le centre gauche est convoqué pour ce soir à Paris, à l'hôtel du Louvre. On attribue une grande importance à cette réunion à laquelle doit assister M. Casimir Périer, et où l'on doit, dit-on, examiner la conduite à tenir vis-à-vis des tendances constitutionnelles que manifestent toutes les fractions de l'Assemblée.

On paraît généralement très préoccupé, dans tous les cercles parlementaires, des dangers que peut créer à l'Assemblée et au pays, la propagande active du parti bonapartiste, et le principal motif que j'entends alléguer pour sortir du provisoire, c'est que, si on ne se hâte pas, on sera devancé par quelque coup de main bonapartiste.

La discussion des pétitions catholiques concernant l'Italie, qui devait venir aujourd'hui, est ajournée à samedi prochain.

Versailles, 19 février.

Le centre gauche est convoqué aujourd'hui à midi, à l'hôtel des Réservoirs, pour une délibération qui doit être, dit-on, très importante. On assure que le centre gauche est décidé à prendre l'initiative de propositions constitutionnelles, quand le programme de la droite et la lettre d'adhésion du centre droit, auront été livrés à la publicité, et dès que l'entente de toutes les fractions monarchiques de l'Assemblée sera bien confirmée; car il ne manque pas de gens, qui doutent encore.

MM. Ricard et Rivet ont clairement indiqué cette attitude du centre gauche, dans la réunion tenue samedi à l'hôtel du Louvre. Ils ont même laissé comprendre que le gouvernement appuierait les propositions constitutionnelles, tendant à la consolidation de la République, dont ils se proposent de prendre l'initiative. Mais, je vous le répète, cette grosse question est subordonnée à l'attitude ultérieure de la droite et à l'issue de sa tentative actuelle.

Sur ce dernier point, il faut bien le dire, les opinions et les impressions sont assez partagées. D'après les uns, dont le Journal de Paris a exprimé la pensée, le rapprochement est incontestable. D'après les autres, dont on peut voir le sentiment dans l'Union, il y a là avant tout une intrigue orléaniste dont la branche aînée dévoilera les secrets ressorts quand le moment sera venu; et, pour qui connaît les relations intimes qui existent entre l'Union et le comte de Chambord, il faut bien avouer que le langage de ce journal, bien que blâmé par une partie de l'extrême-droite, peut autoriser tous les doutes.

Les révélations de l'Univers sont aussi de nature à inspirer quelques réflexions. Qui ne voit, en effet, une source de divergences futures dans le refus, aujourd'hui avéré, du comte de Chambord, de recevoir officiellement communication des documents relatifs à la fusion parlementaire?

Il est clair que, sous les faits connus, se cachent d'autres faits encore ignorés du public qui seuls pourraient permettre de donner aux premiers leur véritable caractère et d'en assigner la portée. Je connais plus d'un député de la droite et du centre droit, qui ne sait encore que penser et qui s'est bien promis de ne prendre aucune décision avant la publication du prochain manifeste du comte de Chambord.

Versailles, 19 février soir.

L'Assemblée discute le projet de loi sur l'organisation nouvelle du Conseil d'Etat.

Le débat est très-calme. On a entendu MM. Lefebvre-Pontalis (Antonin) et Raudot.

Tout l'intérêt est dans les couloirs. Il n'est question que du programme de la droite et de l'adhésion du centre droit. Les difficultés sont encore grandes pour beaucoup de députés qui voudraient un assentiment direct et formel de la part de M. le comte de Chambord aux principes du programme de la droite, qui peut se résumer dans une seule phrase: *Monarchie constitutionnelle et parlementaire, avec deux chambres, et l'égalité civile, politique et religieuse.*

Bourse de Paris.

Paris, 20 février 1872, soir.

Rente	3 p. 1/2	56,45
—	4 1/2 p. 1/2	82,60
—	5 p. 1/2	91,35

Chronique locale

et méridionale.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DU 18 FÉVRIER

Conseil d'Arrondissement

Canton de Luzech

MM. DERRUPÉ, notaire, 1809 voix.
BONNAFOUS, — 1084 —
BERGON avait retiré sa candidature.

Canton de Payrac

MM. CAVARROC, 760 voix.
DELMAS, 689 —

Nous empruntons à la Revue de l'enseignement chrétien les intéressantes données que voici:

«INSTRUCTION PRIMAIRE. — QUELQUES CHIFFRES INTÉRESSANTS: — A Toulouse, les frères coûtaient à la ville 30,000 fr. par an, aujourd'hui les laïques lui coûtent 88,000 fr. par an. — A Lyon, les 68 écoles des frères comptaient 18,500 élèves; aujourd'hui, ces 68 écoles, transformées à la Mottu, ont à peine 4,000 élèves. — A Montpellier, 28 frères comptent 1,717 élèves et coûtent 18,000 fr.; 2 écoles laïques comptent 430 élèves et coûtent 8,000 fr. — A Béziers, 3 écoles congréganistes élèvent 825 enfants et reçoivent 9,000 fr.; 2 écoles laïques réunissent ensemble 290 enfants et coûtent 6,800 fr. — Lodève possède des frères qui élèvent 309 enfants, avec une rétribution de 3,260 fr.; elle a aussi un instituteur laïque, qui reçoit 60 enfants et 2,800 fr. de traitement. — A Montagnac, les frères ont 160 enfants et 1,800 fr. de traitement; l'école laïque à 150 enfants et le maître touche 2,600 fr.

« Ces chiffres paraissent éloquent; en voici

Annonces

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des capucines n° 19; — dans les départements: aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

LA ROBE DE FOULARD DE L'INDE est entre toutes les robes de soie la meilleur marché et la plus solide puisqu'elle se lave. M. Le Hous-

sel, propriétaire de l'Union des Indes, rue Auber, 1, Paris, envoie franco une magnifique collection de cinq cents échantillons. C'est la seule maison qui ait obtenu trois Médailles pour ses robes en foulard.

HUILES D'OLIVE
Vente directe aux Consommateurs
Prix courant de E. LAMBERT et Co de Nice :
HUILE VIERGE : Estagnon à vis de 50 lit. 125 fr.
— — — — — 25 — 75 —
HUILE FINE : — — — — — 50 — 100 —
— — — — — 25 — 60 —
Franco en gare de l'acheteur, paiement à 30 jours.

Nous recommandons d'une manière spéciale la PATE D'ESCARGOTS et le SIROP D'ESCARGOTS de

MURE, que l'on trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Leur efficacité est certaine contre les Rhumes, l'Asthme, la Coqueluche, et toutes les irritations de poitrine.
Pour éviter les irritations, exiger le nom de MURE sur les étiquettes.

Hernies, Goutte et Maladies de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée) à M. le docteur Paquier (Voir aux annonces.)

L'EMISSION des Obligations hypothécaires forestières ayant été couverte par 1763 souscripteurs, l'échange des récipissés provisoires ainsi que la distribution des certificats de participation, s'opérera,

à dater du Lundi, 19 Février, dans les nouveaux bureaux de la Société Industrielle (anonyme), 57, rue Taibout, à Paris.

Le Temps, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Neftzer, Ed. Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, va publier :

Lettres politiques, par M. P. LANFREY.
Notes sur l'Angleterre, par M. H. Taine.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac; Calmette; Bourion; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET DORÉE
PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES
ORFÈVRERIE D'ARGENT
GALVANOPLASTIE
Argenture et Dorure, Réargenture

COUVERTS ALFÉNIDE

MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56
SUCCURSALE à CARLSRUHE

Représentants dans les principales villes DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Notre représentant est, à Cahors, MM. Mandelli frères, Bijoutiers, Orfèvres.

Expositions universelles

PARIS 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
LONDRES 1862
DEUX MÉDAILLES pour excellence des produits.
PARIS 1867
HORS CONCOURS (Membre du Jury.)

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

ALFÉ NIDE

CHRISTOFLE

Paris-Province

Administration à Paris, rue de l'Échiquier 29
L'administration de Paris-Province fournit à la Province tout ce que l'on peut avoir besoin de se procurer à Paris — tout, sans exception.
L'administration achète en fabrique ce qui lui est demandé — n'importe quel article — Elle expédie à ce même prix et elle ne demande qu'une simple commission de 3 %. Adresser toute demande à M. E. Mirambeau, directeur général. — On répond par le courrier du jour à toute lettre parvenue le matin.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages..... 1 fr.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.
SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1^{er} novembre, à M^{lle} Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

Pendant le siège de Paris, il a été difficile de se procurer dans les départements et à l'étranger, certains produits qui ne se fabriquent que dans cette ville, ce qui a fait naître un grand nombre d'imitations tendant à remplacer les produits d'origine.

Le goudron présente par moi les garanties sous forme de liqueur concentrée a été spécialement le point de mire des imitations en raison de sa vente considérable, expliquée par ses propriétés bienfaisantes.

Ayant analysé moi-même, et fait analyser par un chimiste éminent, dans la conserve, le rapport des différents types de liqueur concentrée de goudron qui se trouvent dans le commerce, j'ai acquis la conviction que quelques-uns de ces produits diffèrent complètement du mien par leur composition.

Ne voulant pas annoncer une réponse à cette morale qui ne m'incombe pas, je déclare que je ne puis garantir la bonne préparation et par suite l'efficacité de ce seul Goudron de Guyot préparé par moi. Il ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier quadrillé par un dessin de couleur rouge brique, et portant une étiquette à dessin vert-pâle sur laquelle se trouve ma signature.

Hernies, Goutte et Maladies de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée) à M. le D^r PAQUIER, de la faculté de Paris, on reçoit gratis et franco, une brochure donnant le moyen de guérir rapidement ces trois maladies (Affranchir).

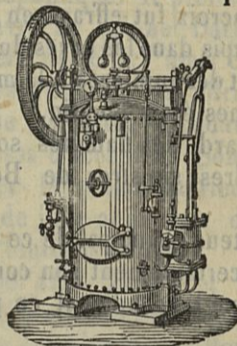
PHOTOCHROME RIMMEL

Nouvelle Pommade rendant aux cheveux gris et à la barbe leur couleur primitive par l'action de la lumière, sans les dangers et inconvénients des Teintures immédiates ou progressives. Emploi très facile, effet certain, nuance parfaitement naturelle.

Prix 5 fr., chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la France et de l'Étranger.

DÉPÔT GÉNÉRAL A LA PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL, 17, Boulevard des Italiens, PARIS.

Machines à vapeur verticales



Chaudières inexplosibles.

toutes montées prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à tous les usages et à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé.
J. Hermann-Lachapelle, 144, rue du Faub.-Poissonnière, à Paris.

A VENDRE

Le Château de MAUROS canton de Puy-l'Évêque (Lot) et ses dépendances.
S'adresser à M. Rives, maire de Vire, (même canton), fondé de pouvoirs de la famille Marcellus.

Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
le véritable nom

A VENDRE

Pour cause de maladie

FOND DE QUINCAILLERIE très bien assorti.

S'adresser à M. Soulacroix, rue de la Liberté, qui en est le propriétaire.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. Vinel, pharmacien